



## Départ de ma fille du domicile familial

Par **Gribouille974**, le 11/04/2011 à 10:58

Bonjour,  
ma fille âgée de 18 ans vient de quitter le domicile familial pour aller vivre avec son copain chez la mère de celui-ci. Je voudrai savoir quelles sont nos responsabilités vis a vis d'elle (financière et autres) étant données qu'elle est scolarisée en lycée, elle passe le bac a la fin de l'année. Merci

Par **mimi493**, le 11/04/2011 à 11:35

Pour l'instant, vous n'avez aucune obligation. Si elle exige une pension alimentaire, laissez-là saisir le juge et là, arguez que vous vous proposez pour l'entretenir à domicile

### **Article 211 du code civil**

*Le juge aux affaires familiales prononcera également si le père ou la mère qui offrira de recevoir, nourrir et entretenir dans sa demeure, l'enfant à qui il devra des aliments, devra dans ce cas être dispensé de payer la pension alimentaire.*